

« Dommages-Ouvrages » contractée auprès de :

par l'intermédiaire de :

N° Référence de la police :

Le VENDEUR s'oblige à remettre à L'ACQUÉREUR les justificatifs relatifs à cette assurance. L'ACQUÉREUR sera subrogé dans les droits et obligations du VENDEUR résultant de cette assurance.

